

Quand les PFAS continuent d'empoisonner le monde en général et la France en particulier

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), surnommées « **polluants éternels** », sont une famille de plus de 4700 composés chimiques **largement utilisés depuis les années 1940** pour leurs propriétés antiadhésives et imperméables. Présents dans une multitude de produits industriels et de consommation courante, de l'alimentaire aux cosmétiques en passant par les textiles, **ils sont désormais omniprésents dans notre environnement**. Problème : **les PFAS s'accumulent dans les organismes et persistent dans la nature, avec des effets toxiques avérés sur la santé**. Retour sur un scandale sanitaire mondial, de sa genèse aux États-Unis à ses répercussions actuelles en France.

L'histoire américaine du Téflon qui a tout déclenché

Tout commence en 1938 dans les laboratoires de DuPont. Par accident, le chimiste Roy Plunkett synthétise une nouvelle substance aux propriétés remarquables : le polytétrafluoroéthylène (PTFE), commercialisé **dès 1945 sous la marque Téflon**.

Antiadhésif, hydrophobe et résistant, le Téflon révolutionne les ustensiles de cuisine. Son secret de fabrication ? L'utilisation dès 1951 d'un composé miracle pour faciliter son application : l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), aussi appelé C8 (une molécule à base de carbone + fluor).

Mais dès 1961, les tests internes de DuPont révèlent la toxicité du C8 chez les animaux. En 1978, 3M, qui fournit le C8 à DuPont, montre **qu'il s'accumule dans le sang de ses employés**. **Les deux firmes gardent pourtant secrètes ces informations et continuent pendant des décennies à rejeter leurs déchets industriels dans l'environnement, contaminant nappes phréatiques, cours d'eau et chaînes alimentaires**.

Il faudra attendre les années 2000 et les révélations d'un avocat, Robert Bilott, pour que le scandale éclate. Cf. le film Dark Waters en annexe. Plusieurs actions en justice sont intentées contre DuPont pour la pollution des eaux et les maladies des riverains exposés au C8. En 2005, l'Agence de protection de l'environnement (EPA) inflige à DuPont une amende record pour avoir dissimulé ses informations. DuPont s'engage alors à arrêter d'utiliser le C8 d'ici 2015. **Mais depuis, il le remplace par le GenX, aux risques similaires et dont la réglementation ne fait que commencer**.

L'héritage toxique des PFAS dans le monde

Les PFAS ne se limitent pas au seul PFOA/C8. On estime qu'il en existe plus de 4700, utilisés depuis 70 ans dans des milliers de produits pour leurs propriétés uniques. Imperméabilisants, anti-taches, antiadhésifs, on les retrouve dans les emballages alimentaires, les poêles, les textiles outdoor, les cosmétiques, les mousses anti-incendie...

Leur stabilité chimique exceptionnelle est aussi leur talon d'Achille. **Quasi indestructibles, les PFAS s'accumulent durablement dans l'environnement. On les détecte désormais partout sur la planète, des pôles aux tropiques, contaminant sols, eaux, air et organismes vivants.**

Plus de 98 % des Américains (et sans doute des Européens) ont des PFAS dans leur sang. Certaines de ces substances, comme le PFOA et le PFOS, **sont reconnues cancérogènes probables ou possibles pour l'homme** par le Centre international de recherche sur le cancer. Des études montrent aussi **des liens avec l'obésité, des maladies thyroïdiennes, immunitaires, reproductives, développementales...**

L'industrie a longtemps nié ces dangers, **continuant à produire des PFAS en remplaçant les molécules réglementées par de nouvelles aux risques similaires.** Les "PFAS à chaîne courte", prétendument moins persistants, posent en réalité les mêmes problèmes. **Seule une réglementation globale de toute la classe des PFAS pourra stopper cette fuite en avant.**

La France, mauvaise élève de la classe PFAS

La France n'est pas épargnée par cette contamination mondiale aux PFAS. Cinq usines en produisent sur le territoire, polluant leur environnement. Des analyses effectuées autour d'un site de production à Pierre-Bénite près de Lyon ont révélé une surexposition des riverains, avec des taux élevés dans le lait maternel.

Au total, **on estime à 100 000 le nombre de sites potentiellement contaminés en France, soit quatre fois plus que les chiffres officiels au niveau européen. Une sous-estimation manifeste de l'ampleur de la pollution.**

Pourtant, les autorités françaises tardent à réagir et à réglementer les PFAS.

L'administration était informée de la pollution **depuis 2010 mais n'a pas agi.** Les lanceurs d'alerte peinent à se faire entendre face au **lobbying intense de l'industrie chimique** pour retarder toute interdiction qui nuirait à ses profits.

Des journalistes et des députés se mobilisent pour alerter l'opinion et légiférer. **Une loi est en préparation pour interdire les usages non-essentiels des PFAS d'ici 2025-2027, taxer les industriels pour financer la dépollution et renforcer les contrôles. Mais sans une forte pression citoyenne pour contrer les lobbies, les avancées risquent d'être limitées.**

Mobilisation générale contre un "cauchemar toxicologique global"

Le coût humain et financier de la pollution aux PFAS commence seulement à être mesuré. Selon une étude récente, l'exposition à ces substances coûterait 52 à 84 milliards d'euros par an aux systèmes de santé européens, en ne considérant que certaines maladies. Un chiffre vertigineux mais sans doute très sous-estimé.

Pour enrayer la contamination, une action rapide et globale s'impose. **Interdire tous les PFAS et leurs usages non-essentiels, dépolluer les sites contaminés, développer des alternatives sûres, renforcer la recherche et l'information du public... Autant de mesures urgentes à prendre.**

Certains pays montrent la voie, comme le Danemark, les Pays-Bas ou l'Allemagne qui ont déjà interdit plusieurs PFAS.

En France, une proposition de loi a été déposée par le député Nicolas Thierry et a été discutée à l'Assemblée Nationale le 4 avril.

Extrait article France Info

“Les députés ont adopté en première lecture une proposition de loi visant à restreindre la circulation des polluants éternels (PFAS) qui seront désormais interdits dans les cosmétiques en 2026 et dans l'ensemble des textiles en 2030. **Les ustensiles de cuisine ont été exclus, supprimés de la proposition de loi par les députés en séance**”.

N.D.L.R

C'est un tout petit pas, dans la bonne direction toutefois. La pollution des poêles antiadhésives demeure (!) Celle de l'air ambiant autour des usines qui utilisent ou produisent des PFAS demeure. La pollution des eaux demeure également. Et, pour cause, les PFAS sont des polluants éternels ! Le problème est donc très loin d'être réglé.

Seule une mobilisation internationale permettra de relever ce défi à la hauteur. **L'UE prépare une interdiction de 10 000 PFAS d'ici 2025 et les a ajoutés à la liste des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm.**

Aux États-Unis, l'EPA a lancé en 2021 une vaste offensive réglementaire pour bannir les PFAS, qualifiés de « **cauchemar toxicologique global** ». Après des décennies de laisser-faire, **le combat ne fait que commencer**. Il est temps d'écrire la fin de l'histoire des "produits chimiques éternels" avant qu'ils n'empoisonnent la planète pour l'éternité. Notre santé en dépend.

Références:

[1] PFAS : Comment les industriels nous empoisonnent, la vidéo de Camille Etienne

<https://www.youtube.com/watch?v=plwL7gbcaVY>

[2] How Teflon poisoned the world : une vidéo en anglais que vous trouverez sur

Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=InJSHdEP1N0>

Annexe : quelle poêle choisir ?

[Voir mon récent article ici](#)

Annexe : Le film Dak Waters

Dark Waters est un film dramatique américain sorti en 2019, réalisé par Todd Haynes.

Il s'inspire de l'article du New York Times Magazine "The Lawyer Who Became DuPont's Worst Nightmare" de Nathaniel Rich.

Le film retrace l'histoire vraie de l'avocat **Robert Bilott** (joué par Mark Ruffalo) qui a intenté un procès contre DuPont et que l'on voit dans l'enquête Française.

L'affaire judiciaire contre DuPont

Robert Bilott a représenté Wilbur Tennant, un éleveur dont le bétail était mystérieusement malade et mourait.

Bilott a découvert que DuPont pollue la rivière de Parkersburg en Virginie-Occidentale avec du PFOA, un type de PFAS utilisé dans la fabrication du Teflon.

Malgré la connaissance de la toxicité du PFOA, DuPont l'a rejeté dans l'environnement pendant des décennies.

Bilott a engagé un recours collectif contre DuPont au nom de plus de 70 000 personnes dont l'eau potable avait été contaminée.

L'impact du film

Dark Waters a attiré l'attention du public sur les dangers des PFAS et la dissimulation par l'industrie de leur toxicité.

Le film a largement contribué à la prise de conscience croissante de l'omniprésence des PFAS dans l'environnement et les produits de consommation.

Il a mis en lumière les tactiques utilisées par certaines entreprises pour cacher les risques de leurs produits chimiques et polluer impunément.

En résumé, Dark Waters raconte l'histoire vraie de l'avocat qui a poursuivi DuPont pour la pollution de l'environnement par les PFAS, mettant en évidence les dangers de ces produits chimiques et les manquements de l'industrie. Le film a joué un rôle important dans la sensibilisation du public à cette problématique.